

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 24 (1890)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Mai 1890.

Ce journal paraît une fois par mois.

*On s'abonne chez M^{le} Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.*

SOUVENIRS D'UN VIEUX CHASSEUR

(Suite et fin)

Tout allait donc pour le mieux ; mes lièvres grandissaient à vue d'œil, ne tardèrent pas à savoir user de leurs longues jambes et devinrent folâtres comme des caibris. Le lait fut peu à peu remplacé par l'herbe des prairies. Ils ne mangeaient pas volontiers les choux, ni les carottes, mais témoignèrent dès l'abord une préférence marquée pour le trèfle. Ah ! le trèfle leur représentait décidément un fin morceau ! Ils savaient le choisir, le trier dans leur mangeoire, et n'attaquaient les autres herbages qu'après s'être bien assurés qu'il n'y en avait plus. Aussi ne leur donnai-je dans la suite cette délicatesse que comme dessert ou comme récompense de leurs gracieuses espiègleries. Quelle joie c'était alors ! ils sautaient sur mes genoux pour me l'arracher des mains.

Quelques mois après, mes hôtes étaient déjà de belle taille ; ils pesaient de 5 à 6 livres et logeaient à la cuisine, dans une maisonnette en bois, d'où ils pouvaient sortir à volonté pour gambader sur le carrelage. Mon chien d'arrêt, détail inexplicable, faisait si bon ménage avec eux, qu'il n'était pas rare de les trouver tous trois couchés l'un contre l'autre à côté du potager. Pourtant, à la chasse, ce même chien n'avait pas l'habitude de ménager leurs frères.

Le matin de bonne heure, quand le domestique ouvrait la porte de ma chambre pour me réveiller, les lièvres arrivaient d'un seul bond sur mon lit. Une de leurs plus singulières manies consistait à me lécher les mains ou la figure avec une persistance vraiment comique. Était-ce en imitation de ce qu'ils avaient vu faire par leur ami Phanox, ou bien l'action de lécher est-elle chez eux, comme chez le chien, une manière d'exprimer des sentiments affectueux ? je l'ignore. Toujours est-il que leur langue épaisse et rude produit sur la peau une sensation assez désagréable. Il était d'ailleurs facile de mettre fin à ce débordement de tendresse en leur présentant quelques feuilles de trèfle, leur régali favori.

Chers lecteurs, vous remarquerez sans doute le côté compromettant de cette histoire, car il n'est point permis de tenir le gibier en captivité. Je le savais fort bien, et cette pensée n'était pas mon moindre souci. Pendant l'hiver, il ne pouvait être question de rendre à mes levrauts une liberté inconnue qui n'eût eu pour résultat que de les faire mourir de froid et de faim. Le projet fut donc remis au printemps suivant. Mais quand vint la belle saison, une autre objec-

tion se présenta : ces gentils animaux seront dès la première nuit victimes de leur confiance et dévorés par les renards ; attendons encore.... Bref, je finis par me persuader que la manière dont ils étaient entrés en ma possession était un cas exceptionnel, non prévu par la loi, mais relativement légitime. Oravez que la thèse était soutenable. Cependant, je n'en étais qu'à demi convaincu. La fatalité vint mettre un terme à mes hésitations : je fus obligé de m'absenter pour une affaire quelconque pendant quelques semaines ; à mon retour, on me dit que mes lièvres étaient morts.

Que s'était-il passé durant cet intervalle ? Avaient-ils été mal soignés ou peut-être simplement victimes d'une gourmandise inavouable ? Je n'insistai point, car mieux valait ne rien savoir.

* * *

ARCHIVES DE L'ÉTAT. - Monsieur Maurice Sripet nous fait parvenir la transcription d'une pièce des Archives de l'État de Neuchâtel, que nous insérons volontiers dans le "Rameau de Sapin." Il serait intéressant de savoir quelles mesures ont été prises par les autorités en vue de la conservation du granit auquel ce document fait allusion et s'il a été donné suite au désir exprimé par l'inspecteur des Ponts et chaussées de la Principauté. Nos abonnés de Bevaix pourraient peut-être nous renseigner à ce sujet ?

La Rédaction.

* * *

"Il existe sur le bord du lac, à très peu de distance en bise du moulin de Bevaix, un très gros bloc de granit, qui est mentionné dans l'un des actes les plus anciens de notre histoire, celui de la fondation du prieuré de Bevaix, en 998. Cet acte, imprimé à la suite des mémoires du Chancelier de Montmolin, renferme le passage suivant : *Vineam quoque est subtus ecclesiam, et terminat ad petram in lacu*, etc. - Cette pierre doit, il me semble, être conservée comme l'un des monuments de notre histoire, et j'ai appris aujourd'hui que l'on en avait déjà exploité plusieurs gros fragments.

"Je crois devoir en informer le Conseil, afin qu'il décide s'il ne conviendrait pas de charger M^r le Châtelain de Boudry de faire défense de toucher à ce bloc de granit, - et peut-être d'y faire graver le millésime 998, comme un moyen de le faire connaître et de pourvoir ainsi à sa conservation.

L'Inspecteur des Ponts et Chaussées,

"Ausernier, 21 Mai 1837"

Ch^s Junod.

La Rédaction du Rameau de Sapin reçoit de M. le D^r L. Delachaux, membre fondateur du Club Jurassien, un petit volume autographié par son fils, le jeune Théodore Delachaux. Ce volume contient environ 22 figures représentant de curieux animaux microscopiques, pêchés en plein lac de Echoue et de Brienz et appartenant à la faune dite **pélagique**. Plusieurs de ces animaux ont également été recueillis dans notre lac, les autres s'y trouveront probablement : il y a donc un grand intérêt à attirer l'attention sur le travail consciencieux et original de notre jeune naturaliste. - Voici le texte dont il accompagne ses dessins :

"**Faune pélagique**. - Elle comprend des animaux vivant au milieu de nos lacs, évitant les côtes, fuyant la lumière, descendant jusqu'à 100 mètres de profondeur. Le soir, quand l'air est calme, ils remontent à la surface. Ce sont des animaux transparents, qui se confondent avec l'eau. Très agiles, bons nageurs, munis d'appendices, espèces de balanciers qui les aident à nager et à se maintenir sur l'eau. Cette faune est représentée par un petit nombre d'espèces, mais les individus sont si nombreux qu'ils forment parfois de véritables bancs. Ils constituent la nourriture de plusieurs espèces de poissons, principalement les jeunes Truites, Omble, Corégones, etc."

Théod. Delachaux
âgé de 12 ans.

Interlaken, 1890.

1. *Bythotrephes longimanus*. Lac de Thourne. - Crustacé.
2. *Anurea longispina*. Lac de Thourne et de Brienz. Rotateur.
3. *Leptodora hyalina* " " " " Crustacé.
4. *Polyarthra* " " " " Crustacé.
5. *Diapomus Castor*. Lac de Thourne et de Brienz. Crustacé.
6. *Sida crystallina* " " " " Crustacé.
7. *Asplachna* " " " " Rotateur.
8. *Triarthra* " " " " Crustacé.
9. *Anurea* " " " " Crustacé.
10. *Daphnia longispina* " " " " Crustacé.

Théodore Detachoux.

LES JARDINS PROTECTEURS

Avant la fondation de l'Association pour la protection des plantes, il eût semblé ridicule de s'occuper de la protection et de la conservation de certaines espèces et il avait l'air de plaisanter celui qui parlait de la disparition de telle ou telle plante. A l'heure qu'il est, après les travaux de statistique auxquels se sont livrés quelques membres de cette Association, M. M. Fischer-Siegrwart, à Eufingue, René Guiban, à Sausanne, etc., chacun sait que le danger existe et beaucoup cherchent à le conjurer. Nous avons même vu les Anglais, toujours prompts à entreprendre des œuvres... on ne peut pas dire philanthropiques, mais au moins phytophiles - fonder une association en tous points semblable à la nôtre, la **Selborne Society**. On sait que l'Association pour la protection des plantes a été fondée à Genève il y a 8 ans et qu'elle compte déjà plus de 500 membres, protestant contre la destruction des plantes rares. Cette société publie un Bulletin annuel, qui répand les idées protectrices et cherche à faire connaître le mal contre lequel on lutte. Ce Bulletin est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au soussigné, à Genève. Sa cotisation annuelle n'étant que de deux francs, l'Association devrait pouvoir compter un nombre de membres beaucoup plus considérable que celui qu'elle a au bout de 7 années d'existence.

Le N° 5 du Bulletin de l'Association émettait l'idée que des jardins protecteurs, dans lesquels on cultiverait les plantes rares et recherchées du pays, devraient être établis dans les Alpes. Un semblable essai a même été déjà tenté en Juin 1886, sur les terrasses qui entourent l'hôtel du Weissborn, au Val d'Anniviers, à 2300 mètres d'altitude. La Gazette de Sausanne en parlait même avec beaucoup d'éloges dans l'un de ses numéros du mois d'Août de la même année. Depuis lors, de semblables jardins ont été construits par les soins de la Société valaisanne des sciences naturelles, la Muriithienne, aidée par le Conseil d'Etat du Valais. Puis un Comité international, à la tête duquel se trouve M. Arthur de Claparède, de Genève, a fondé, avec l'appui du Club alpin suisse et de l'Association pour la protection des plantes, un jardin botanique beaucoup plus considérable et admirablement situé, à 1690 mètres, au-dessous de Bourg-Saint-Pierre, sur la route même du Grand-St-Bernard.

Henri Corroson,

(A suivre.)

Président de l'Association pour la protection des plantes, à Genève.

NOUVELLES DES SECTIONS. - La Section de Fleurier vient de publier le programme des courses qu'elle a décidé de faire en 1890. Le 26 Avril, les clubistes se rendaient à Serrières, où ils visitaient la fabrique de chocolat, la fabrique de papier et les moulins, puis se rendaient à la fabrique de câbles électriques à Cortaillod. C'est M. S. Montandon qui dirigeait cette première course. La prochaine a pour objectif le **Creux-du-Van**. En voici le programme:

41 Mai 1890

Départ de Fleurier à 5 h. du matin, par Môtiers, visite à la Cascade et à la Grotte. Arrivée à la Nouvelle-Censière à 7 heures. Déjeuner. Départ à 7 heures et demie, passage au Pré-Baillod et arrivée au Creux-du-Van à 10 h. Visite au signal de Boudry. Dîner. Départ à 1 h. pour le fond du Creux, visite de la propriété du Club. Départ à 4 heures pour arriver à Noiraigue à 5 heures et départ par train de 5 h. 54 m. pour rentrer à Fleurier à 7 heures.

On prend ses vivres.

Coût approximatif, fr. 1.-

Chef de course : Jules Flenny.

Au retour, la Section se réunira à 8 1/2 heures, au local du Musée, avec l'ordre du jour suivant : Rapport sur la course de Serrières et Cortaillod. - Communications. - Divers.